

# Programme COPA d'assurance responsabilité UAV



Image du centre, courtoisie de: [m2imaging.ca](http://m2imaging.ca)

## Information d'arrière-plan

L'opération civile des véhicules aériens non habités (UAV) au Canada est une industrie en expansion rapide. Le Groupe Teal estime que la valeur économique des UAV civils sera de l'ordre de 800 millions \$ annuellement en 2023.

Les UAV sont maintenant utilisés pour améliorer l'efficacité, les coûts et la gestion du risque en affaires dans une variété d'industries incluant: l'agriculture, les mines, le pétrole et le gaz, la sécurité, les médias et la photographie.

Les priorités de ces intervenants sont alignées avec celles de la COPA, incluant: la sécurité, les coûts d'opérations soutenables et la permission de voler.

La COPA est engagée à partager le ciel tout en protégeant le droit des Canadiens à se lancer en aviation personnelle. Dans ce sens, la COPA travaille avec Transports Canada et les promoteurs des UAV afin de mettre en place des règles et règlements pratiques et réalistes. Le fait de fournir aux opérateurs d'UAV de l'assurance est la façon pour la COPA de promouvoir le partage sécuritaire du ciel et de fournir un cadre pratique à leur travail collaboratif.

## Définir les UAV

Les expressions UAV, UAS (en anglais : Unmanned Aircraft System), drone ou RPAS (en anglais : Remotely Piloted Aircraft System) sont interchangeables et désignent tout aéronef contrôlé à distance (à voilure fixe ou rotative) qui est utilisé à des fins non récréatives (commerciales ou d'affaires). En contraste, les aéronefs contrôlés à distance qui sont utilisés à des fins récréatives ou privées sont définis en tant que "modèles réduits", selon Transports Canada. Les modèles réduits ne se qualifient pas présentement pour le programme COPA d'assurance UAV.\*

## Environnement réglementaire

Transports Canada (TC) est l'organisme réglementaire pour tous les aéronefs au Canada; habités ou non habités. TC exige qu'un UAV opéré de manière commerciale peut être opéré selon une exemption en autant qu'il rencontre toutes les exigences énumérées incluant, mais pas limitées aux items suivants: pesant moins de 25 kilos, volant à vue de l'opérateur et possédant au moins 100 000\$ d'assurance responsabilité pour autrui.\*\*

Les opérateurs UAV doivent avoir avec eux une copie de l'exemption UAV, une preuve d'assurance responsabilité, l'information de contact et les limites du système d'aéronef en tout temps où ils sont opérationnels.

Pour garantir la conformité, il est nécessaire de consulter et de se conformer à toutes les exemptions officielles détaillées au site internet suivant: <http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/normes/generale-aviationloisir-uav-2265.htm>

\* Consultez votre police d'assurance maison et/ou le Programme d'assurance des Modélistes Aéronautiques Associés du Canada (MAAC)

\*\* Information additionnelle disponible sur le site internet suivant: <http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/normes/generale-aviationloisir-uav-2265.htm>

# Programme COPA d'assurance responsabilité UAV

## Aperçu général du Programme COPA d'assurance UAV

Assureur:	AIG Insurance Company of Canada
Administré par:	Le Groupe Magnes Inc.
Couverture:	Assurance responsabilité pour des lésions corporelles et du dommage à la propriété qui surviendrait dû à la propriété, l'opération ou l'utilisation d'un système aérien non habité;  Dépenses d'urgence  Premiers soins immédiats
Limites:	moyenne d'un million \$ et jusqu'à cinq millions \$ par événement
Couverture de territoire:	Canada et États-Unis d'Amérique
Exemple de réclamation:	Lésion corporelle et/ou dommage à la propriété à la suite d'un impact d'UAV avec une personne ou la propriété d'autrui (bâtiment, auto, etc.).
Exclusions importantes:	Bruit Guerre, émeutes, terrorisme, confiscation, sabotage et saisie illégale Utilisation récréative
Exigences importantes:	Opérer selon l'exemption de Transports Canada ou selon un Certificat d'opérations aériennes spécialisées (COAS);  Opérer l'UAV à distance à vue en tout temps;  Obtenir la permission de tous les propriétaires et locataires dont la propriété pourrait être utilisée pour les décollages et/ou des atterrissages, ou pourrait être survolée durant le cours du vol;  Opérer et entretenir l'UAV selon les recommandations du manufacturier;  Compléter de l'entraînement aéronautique/UAV incluant les sections applicables aux règlements de Transports Canada, à l'espace aérien, la navigation, les opérations de vol, la météorologie, et la planification pré-vol ainsi que la prise de décision;  Compléter de l'entraînement spécifique sur tous les modèles volés avant d'accomplir des opérations commerciales avec de tels aéronefs;  Habilité à annuler les opérations autonomes en tout temps.
Information de contact:	Le Groupe Magnes Inc. 1-888-772-4672 uav@magnesaviation.com www.uavinsurance.ca

